

« La gale semble être en recrudescence en Wallonie »

L'Aviq recommande vivement de déclarer les cas

Sept cas de gale déclarés à l'athénée de Binche tout récemment. « La gale n'est pas une maladie grave mais elle semble être en recrudescence », indique le docteur Carole Schirvel, médecin inspecteur à l'Aviq, l'agence wallonne pour une vie de qualité, compétente en matière de santé. D'autres maladies sont en recrudescence parmi les enfants : la coqueluche et la rougeole.

La gale est une maladie infectieuse de la peau, elle fait peur, elle est très contagieuse (par contact) et pourtant, elle se soigne aisément. Elle se répand facilement parmi les collectivités, les écoles et les internats notamment. À l'athénée de Binche, un enfant malade a été détecté avant les vacances de Noël et six nouveaux cas se sont déclarés à la rentrée de janvier.

Une petite épidémie avait aussi frappé l'école Notre-Dame de Heusy (Verviers) en septembre avec trois enfants de maternelle d'une même classe contaminés. Ce ne sont là que des exemples.

Les cas de gales ne doivent pas obligatoirement être déclarés, contrairement à d'autres maladies comme la coqueluche, la tuberculose, la polio, la méningite...

« Par peur du rejet de leur enfant at-

teint, les parents n'osent pas toujours alerter l'école », observe le docteur Carole Schirvel, médecin inspecteur à l'Aviq. « C'est pourtant vivement recommandé. Car cette maladie, qui met 2 à 3 se-

Craignant que leur enfant ne soit rejeté, certains parents taisent des cas de gale

maines avant de se déclarer se propage très vite. Surtout dans les internats. Comme il n'est pas obligatoire de déclarer la gale, on ne dispose pas de chiffres sur cette maladie. Mais il semble qu'elle soit en recrudescence. Je reçois au moins un appel par semaine pour ces cas avérés et j'ai des demandes d'information comme un CPAS qui me demande s'il doit brûler tout le mobilier utilisé par une personne atteinte ou un internat qui s'apprête à jeter tous les matelas ! Pourquoi cette recrudescence ? On l'ignore. Mais avec de bonnes mesures de prévention, à appliquer à l'ensemble de la famille et des proches, on peut facilement stopper l'épidémie ».

TROP DE COQUELUCHES

Au niveau des maladies obliga-

toires à déclarer, la coqueluche reste problématique avec 477 cas en 2015 en Wallonie (dont 202 chez les 0-18 ans). C'est moins qu'en 2014, (une année exceptionnelle avec 823 cas) et c'est plus qu'en 2013 (409 cas). Il existe pourtant un vaccin contre la coqueluche mais il n'agit pas à vie, il ne faut donc pas oublier les rappels.

« Les nourrissons représentent une forte proportion des malades », commente le Dr Schirvel. « La femme enceinte en fin de grossesse a désormais droit à un vaccin gratuit pour protéger son bébé de la coqueluche. Cette gratuité est toute nouvelle, mais les gynécos sont très réticents, par tradition. On constate aussi que bon nombre de parents

oublie de refaire vacciner leur enfant à 5-6 ans. » Le docteur Nathalie Ribesse (ONE) insiste sur les rappels de vaccins. « À l'âge de 16 ans, à l'occasion du rappel contre la diphtérie et le tétanos, on inclut désormais la coqueluche ».

ROUGEOLE DANS LE LUXEMBOURG

La rougeole a aussi connu un pic en Wallonie en 2015 avec 33 cas (10 en 2014). « En raison d'un phénomène épidémique dans la région d'Arlon en 2015 ». Selon le Dr Schirvel, le taux de vaccination (toutes maladies confondues) est inférieur à la moyenne dans le Brabant wallon. ●

F. DE H.

Demandeurs d'asile

Vers une hausse de la tuberculose

La tuberculose, mortelle si elle est mal soignée, touche en Belgique près de 1.000 personnes par an. En 2013, elle a tué 52 personnes en Belgique francophone (10,2 % des malades).

« Depuis 4 ans, on observait une légère diminution de cette mala-

die », indique Maryse Wanlin, la directrice du Fares, Fonds des affections respiratoires. « En 2014, elle s'est stabilisée et en 2015, on s'attend à une petite augmentation, en raison de l'arrivée importante

des demandeurs d'asile (35.476 en 2015, Ndlr), qui représentent un

groupe à risque car ils viennent de pays à haute prévalence. Un dépistage (radio du thorax) a lieu dès leur arrivée à l'Office des étrangers ou dans les jours qui suivent, vu l'encombrement. »

Le taux de détection à l'Office des Étrangers est de 125,8 cas sur

100.000 (chiffres 2014) contre 8,6 cas sur 100.000 pour la population belge dans son ensemble.

F. DE H.